

**ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A.**  
**RCS Luxembourg B 22232**  
**En faillite par jugement n°542/2014 du 10 octobre 2014**

représentée par Me Laurence Jacques en qualité de curateur  
c/o VANDENBULKE – 35 Avenue Monterey L-2163 Luxembourg

---

**Communiqué du curateur n° 6**

**Dépositaire des actions au porteur**

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur (la « Loi »), le curateur d'ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A. a décidé de nommer comme dépositaire des actions au porteur :

VANDENBULKE Partner S.à r.l.  
35, avenue Monterey  
L-2163 Luxembourg

Tous les porteurs des actions portant les codes ISIN LU0011904405 et LU0202957089 sont tenus de se présenter auprès du dépositaire pour l'inscription au registre de leurs actions avec les documents suivants :

<b>Personnes physiques</b>	<b>Sociétés/personnes morales</b>
Original des actions au porteur	Original des actions au porteur
Copie conforme du passeport ou de la carte d'identité	Extrait du registre de commerce (de moins de 3 mois)
Preuve de l'adresse privée (copie d'une facture de service de moins de 3 mois)	Statuts à jour
Formulaire Déclaration de Bénéficiaire effectif dûment complété et signé (voir en annexe)	Formulaire Déclaration de Bénéficiaire Effectif dûment complété et signé (voir en annexe) pour chaque bénéficiaire effectif
	Copie certifiée du passeport ou de la carte d'identité du/des bénéficiaire(s) économique(s) ultime(s) et preuve de l'adresse privée (copie d'une facture de service de moins de 3 mois)
	Copie certifiée du passeport ou de la carte d'identité des administrateurs

Le curateur rend attentif aux délais impératifs de la Loi et renvoi au texte de la Loi pour les dispositions pénales et transitoires :

<http://eli.legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2014/07/28/n2>

Par référence au Communiqué de la CSSF du 27 mars 2015, les personnes qui ne détiennent pas leurs titres physiquement mais qui les ont déposées sur un compte auprès d'une institution financière, n'ont pas de démarche à entreprendre. L'institution financière entreprendra, le cas échéant, les démarches nécessaires auprès du dépositaire.

Le présent communiqué a pour objet une communication générale, les personnes concernées sont priées de requérir un conseil professionnel indépendant pour déterminer les suites à donner dans leur situation individuelle.

Luxembourg, le 8 février 2016

Le curateur  
Laurence JACQUES

## DECLARATION DE BENEFICIAIRE EFFECTIF

Dépôt des actions au porteur de la société : ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., en faillite

ayant son siège social à : 22-24 boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Je, soussigné(e) .....

demeurant .....

né(e) le .....

Profession : .....

Numéro de passeport : .....

déclare :

- avoir connaissance des dispositions des lois luxembourgeoises dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et confirme n'être engagé dans aucune opération qui pourrait être susceptible de mener à un blanchiment d'argent ou un financement du terrorisme.
  
- que les fonds investis auprès de ESPIRITO FINANCIAL GROUP S.A. proviennent de :
  - revenus professionnels
  - vente de titres  
*(joindre un document probant qui permet de justifier la propriété des titres)*
  - vente immobilière – date  
*(joindre un document probant qui permet de justifier la propriété)*
  - vente de société - type de société – raison de la vente  
*(joindre un document probant qui permet de justifier la propriété)*
  - héritage / don  
*(joindre un document probant qui permet de justifier l'héritage / don)*
  - assurance-vie - compagnie  
*(joindre un document probant)*
  - épargne - origine : *(à préciser)*
  - Autre provenance : *(à préciser)*

Fait à .....

Le .....

---

Signature précédée de la mention manuscrite « *Certifié sincère et exact* »